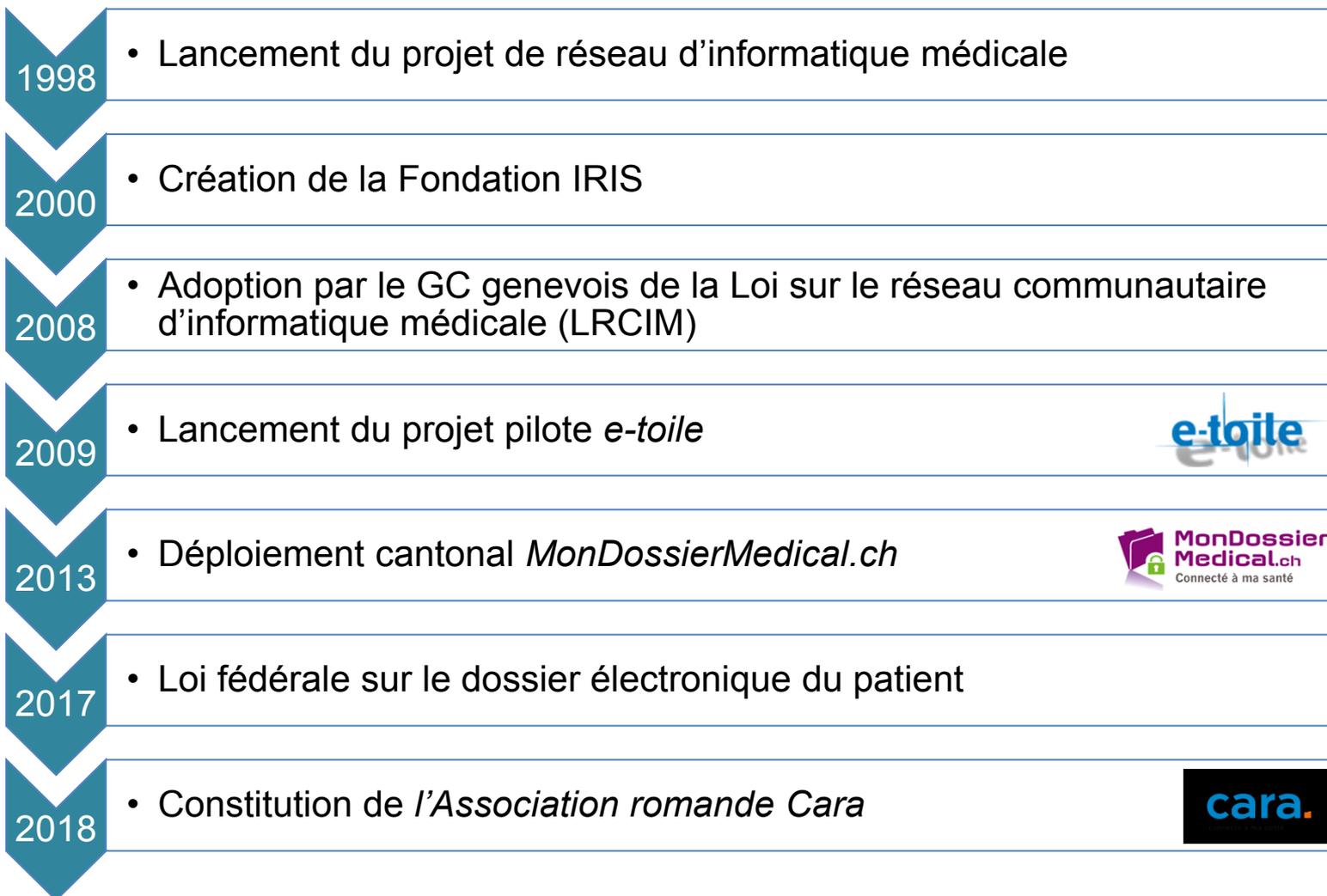




Dossier électronique du patient – Canton de Genève

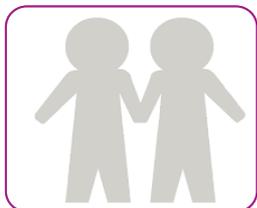
Nicolas Müller – Directeur du service de la santé numérique, de l'économie de la santé et de la planification

MonDossierMedical.ch - Historique



MonDossierMedical.ch – En chiffres

Chiffres au 30.09.2019



45'022 Patients



1'043 Médecins
171 Pharmaciens
2'351 Professionnels de santé



+ de **6 millions de documents** déposés

MDM - Fonctionnement

Partager l'information médicale selon la volonté du patient de manière sécurisée et conforme à l'éthique médicale.

- Tous les professionnels de santé mettent les informations utiles à disposition du réseau ;
- Accès par le patient grâce à un moyen d'authentification sécurisé ;
- Octroi de l'accès à l'information par le patient.

Fondation IRIS

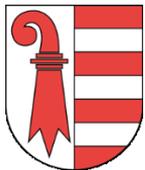
- Surveillance de la bonne organisation du réseau
- Surveillance de l'accès aux données
- Surveillance de la sécurité des transmissions
- Veille au respect des règles de l'éthique médicale et de protection des données.

- Membres : (*Arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2019*)

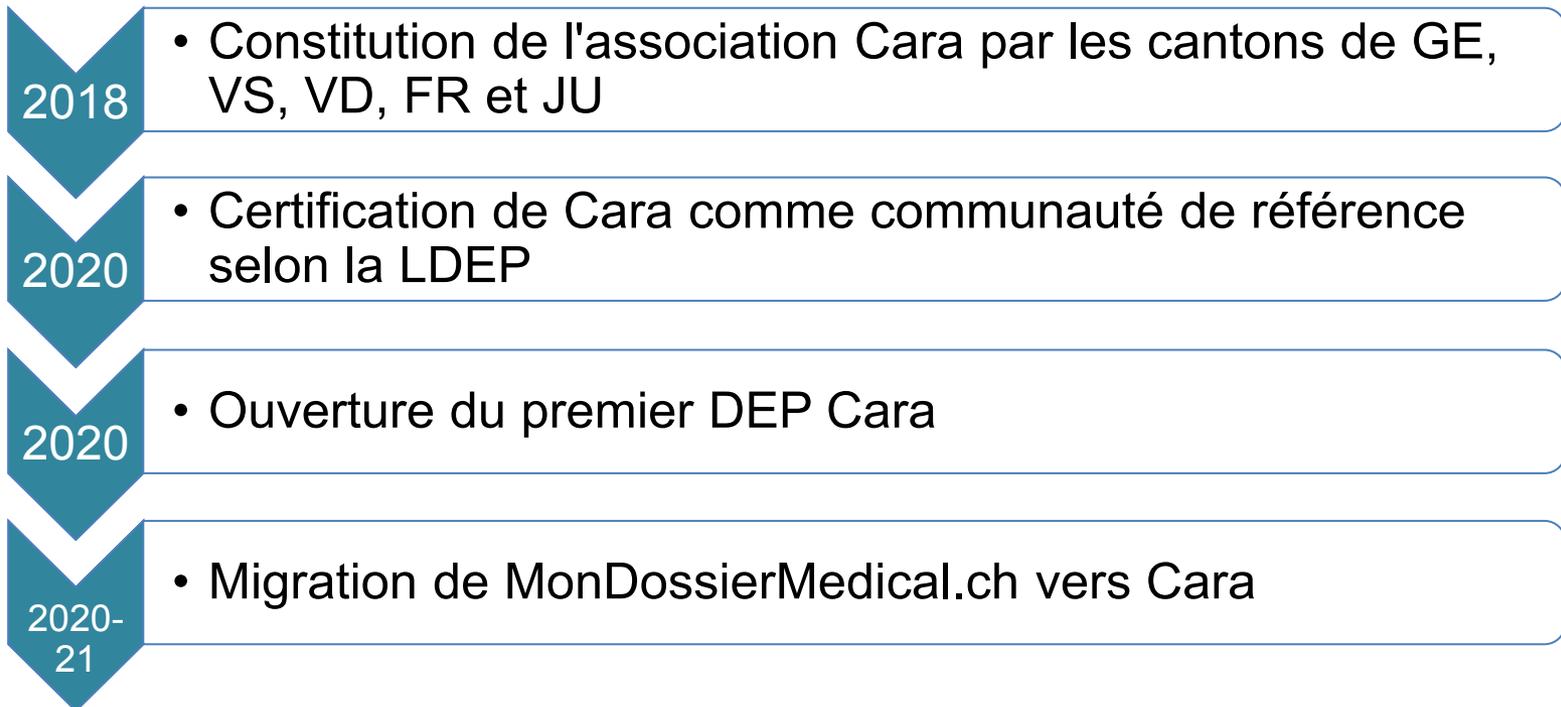


cara.

connecté à ma santé



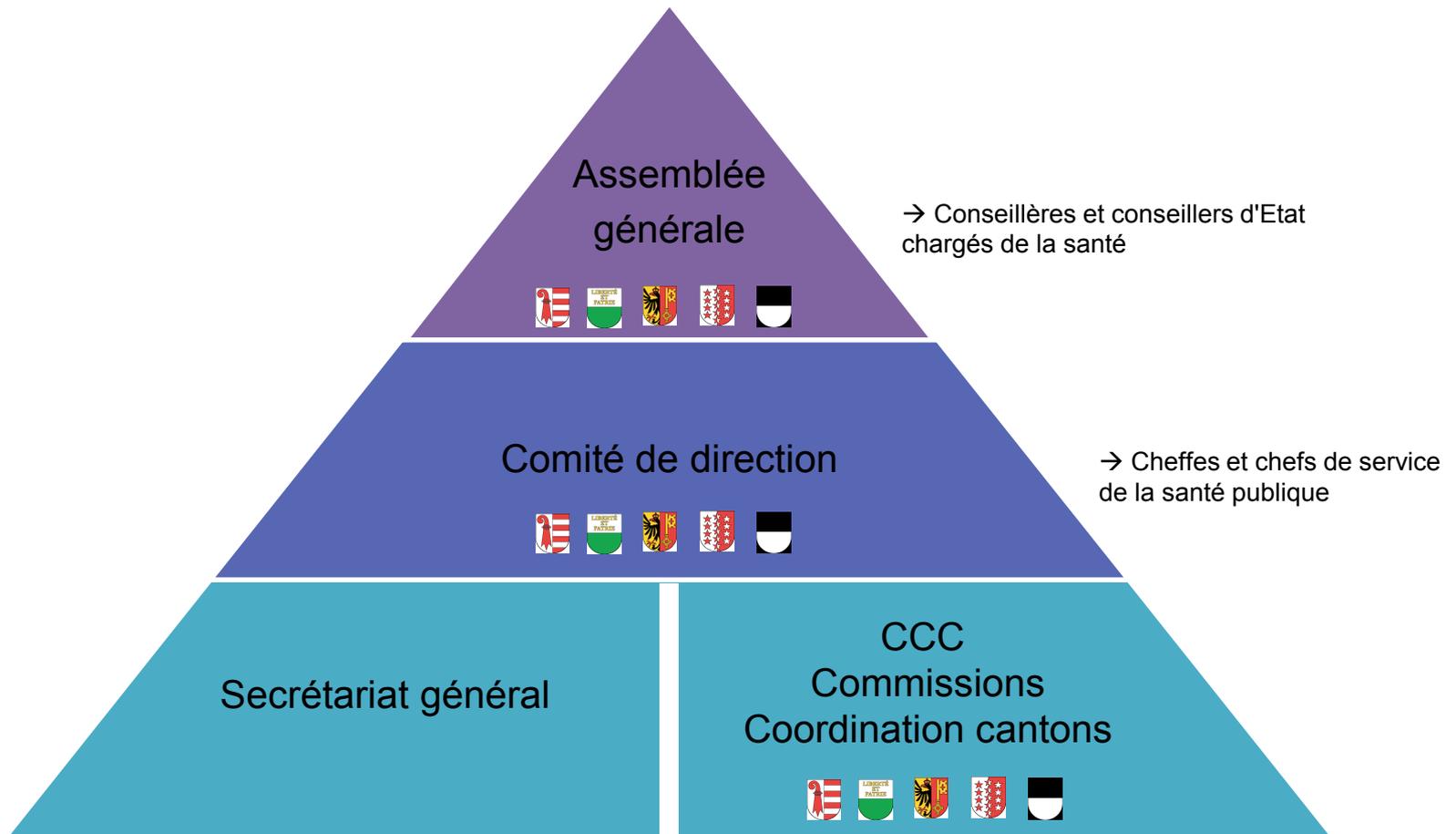
CARA – Association inter cantonale



CARA - Missions

- Développement de la cybersanté
- Facilitation du partage d'informations
- Contribution à la qualité, la continuité et la coordination des soins
- Mise à disposition d'une plateforme de cybersanté conforme à la LDEP
- Renforcement de la sécurité.

CARA - Fonctionnement



Projet de convention inter cantonale

Les cantons s'engagent à agir de manière concertée et à mutualiser leurs ressources en matière de cybersanté.

- Mise en œuvre du droit fédéral et constitution d'une communauté de référence ;
- Favoriser le développement d'outils et de processus communs ;
- Impliquer les patients et faciliter l'accès par ceux-ci à leurs données médicales ;
- Améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients dans le respect de la protection des données.

Grandes lignes du projet

- Institution de l'association de droit privé Cara comme "pilote"
(pas possible d'adhérer au concordat sans être membre de Cara)
- Coût des tâches à charge des cantons ;
- Obligation des prestataires de soins reconnus d'intérêt public de s'affilier à la communauté de référence Cara ;
- Application du droit fédéral pour ce qui concerne le dossier électronique du patient (DEP) ;
- Règles applicables par analogie, sauf disposition contraire, aux services de cybersanté complémentaires tels le PSP ou le PMP ;
- Règles relatives à la sécurité et la protection des données et à leur traçabilité.

Merci de votre attention